

TYPE: WA.26.
26.CM. & 26.P

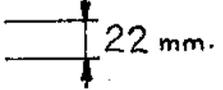
BULLETIN-SERVICE N° 2 Révision N° /

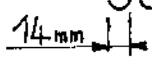
Correspond à la Modification N° /

OBJET: INTERDICTION de chargements non autorisés.

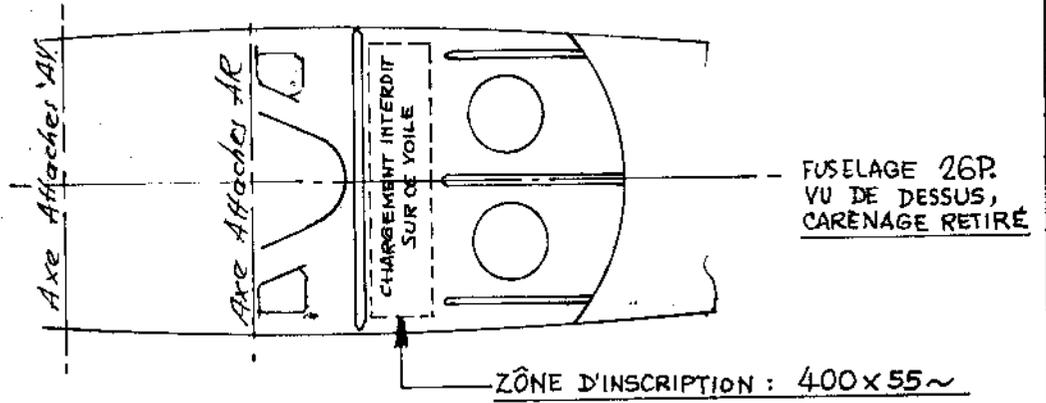
DESCRIPTION: A la suite d'un incident survenu à un WA 26 P lors d'un vol, l'enquête a permis de constater que des bouteilles d'oxygène avaient été installées horizontalement sur la tablette arrière sans l'autorisation du Constructeur et des Services de Contrôles habilités.

- 1/ Il est rappelé à tous propriétaires de planeurs qu'il est formellement interdit de procéder à des modifications, transformations, installations provisoires ou permanentes, sans l'accord du constructeur et des Services Officiels de l'aéronautique.
- 2/ Si toutefois le propriétaire d'un planeur désire une modification, transformation ou installation spéciale sur sa machine, la demande doit en être faite par écrit au constructeur qui lui, répondra dans un délai maximal de 15 jours de la possibilité ou de l'impossibilité d'accéder à sa requête.
- 3/ A réception de ce bulletin-service, l'inscription ci-dessous sera apposée à la peinture ROUGE* sur le voile de fermeture du fuselage - TEXTE INTEGRAL à l'endroit désigné ci-dessous.

CHARGEMENT INTERDIT  22 mm.
SUR CE VOILE

 14 mm

épaisseur du trait: minimal 2mm.



* renouvelée, si la peinture utilisée disparaît à la longue.

APPAREILS INTERESSÉS :

TOUS PLANEURS séries WA26.
n° 01 à 75 inclus

Approuvé S.G.A.C.
LE: 14.2.73

Date: 1-2-73

Nombre de pages = 1

Page: 1

63-ISSOIRE FRANCE
WASSMER AVIATION SERVICE

voir Texte
DÉLAI D'APPLICATION
IMPERATIF
CLASSEMENT